

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annances... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se déabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 10 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Omnibus mixte, Poste mixte. Lists routes between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 11 janvier 1873.

Mort de l'Empereur.

L'Empereur est mort, jeudi matin, à onze heures. Voici les détails de ce douloureux événement, qui affligera une grande partie de la nation, et qui sera pour tous un triste sujet de réflexions, si ce n'est pour les radicaux qui commencent déjà leurs lâches insultes.

Chislehurst, 12 h. 55, soir.

L'Empereur est mort; venez.

PIÉTRI.

Chislehurst, 9 janvier, 1 h. 15, soir.

L'Empereur est mort; l'Impératrice était à ses côtés; le Prince Impérial vient d'arriver. La maison est pleine de sanglots.

Chislehurst, 4 h. 20, soir.

L'Empereur est mort à onze heures moins quelques minutes. La veille, rien ne faisait prévoir cette horrible catastrophe. Le matin, Sa Majesté a eu une syncope assez longue.

L'Empereur a expiré sans agonie et sans proférer une seule parole. Le Prince Impérial était en ce moment à l'Ecole de Woolwich; il n'est arrivé qu'à midi. Je ne puis vous dépeindre sa douleur. Il s'est jeté à genoux au chevet de son père, et il s'est mis à prier à haute voix.

Londres, 9 janvier, 9 h. soir.

Voici de nouveaux détails. On attribue la mort de l'Empereur non pas à sa maladie même, mais à l'action du chloroforme, qui a produit un effet de poison sur son organisme.

On a prétendu la rupture d'un anévrisme; d'autres personnes, une péritonite occasionnée par des blessures faites pendant les sondages. Sous toutes réserves et jusqu'après l'embaumement, les opinions les plus autorisées contredisent ces différentes versions. Le calme dont l'Empereur a joui toute la nuit les rend invraisemblables. Ou il aura été empoisonné lentement par le chloroforme ou il aura succombé aux suites d'accidents nerveux produits par le même agent.

La nuit avait été très-bonne et il n'y avait aucun motif d'inquiétude, à telle preuve qu'une nouvelle opération avait été décidée à 10 heures.

Il n'y a pas eu d'agonie à proprement parler pendant les vingt minutes qui se sont écoulées depuis le moment où les battements du cœur ont disparu.

L'Empereur cependant n'a pas perdu connaissance tout de suite, mais son état de faiblesse est devenu si grand tout à coup qu'il a dû ne pas avoir conscience de sa fin.

Il était entouré des personnes de sa maison, parmi lesquelles MM. de Bassano et Davilliers. L'Impératrice ne l'a pas abandonné une seconde, et son courage n'a pas faibli tant qu'il y a eu un souffle de vie. L'Empereur est mort dans ses bras après avoir reçu les derniers sacrements, mais alors il n'avait plus sa connaissance.

Après la mort de Sa Majesté il y a eu des scènes déchirantes; l'imprévu de l'événement paraissait le rendre plus cruel encore. Le Prince impérial a profondément touché ceux qui ont pu l'approcher; il est inconsolable de n'avoir pu recevoir les derniers embrassements de son père.

Il arrive de toutes parts des témoignages de respect et des compliments de condoléance. Les différents membres de la famille royale d'Angleterre ont écrit et envoyé des personnes de leurs maisons;

un grand mouvement de population a lieu autour de Campden-House; la population paraît très-profondément affectée; l'Empereur était très-populaire; on prévoit qu'il y aura plus de cent mille personnes au service.

Dites à tout le monde que jamais aucune mort n'a produit une sensation pareille; c'est comme si un membre de la famille royale était mort.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 10 janvier 1873.

La première sous-commission se réunit aujourd'hui à 2 heures, chez M. Thiers. Quoiqu'en disent plusieurs journaux, il est peu probable que cette conférence soit décisive, par la raison bien simple que, de part et d'autre, on n'est guère sorti jusqu'ici du terrain des généralités et que, dans l'état actuel, la commission toute entière pourra seule formuler un projet susceptible d'amener un accord ou un désaccord final.

On espère d'ailleurs que la conférence d'aujourd'hui amènera de nouvelles explications qui contribueront à déblayer le terrain. La commission des Trente se réunira seulement lundi, à cause de la réunion des bureaux et du tirage au sort des bureaux qui doivent avoir lieu demain. Après avoir pris connaissance des travaux de ses deux sous-commissions, elle cherchera à arrêter les bases du projet qui devra former l'objet des ses futures conférences avec M. Thiers.

Le centre gauche est réuni en ce moment pour nommer son président. Tous les efforts faits en vue d'un rapprochement des deux partis paraissent avoir échoué et l'on considère toujours la scission de ce groupe comme inévitable.

La commission d'initiative a renvoyé à la commission des Trente la proposition de M. de Lorgeril relative aux lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du jeudi, 9 janvier.

L'Assemblée nationale discute, depuis mercredi, la proposition de MM. de Broglie, Wallon, de Corcelle et Saint-Marc-Girardin, ayant pour objet, le rétablissement du conseil supérieur de l'instruction publique sur les bases de la loi de 1850. Le but manifeste de cette proposition est de donner une portée religieuse et chrétienne à l'enseignement, au lieu de laisser un libre arbitre à peu près absolu au seul ministre de l'instruction publique.

Le débat a été très-élevé et très-profond, de la part des membres du parti conservateur, un républicain modéré, M. Paul Cottin, a combattu les doctrines révolutionnaires d'un radical, M. Brisson. Un véritable succès a été obtenu ensuite par un vieux député de la campagne, inconnu jusqu'ici, M. Lortal, qui cultive la vigne non loin de Capdenac, à l'entrée du département de l'Aveyron, dont il est le digne et honnête représentant. M. Lortal a dit de si excellentes choses, que nous reproduisons en entier son discours, d'après le Journal officiel :

Messieurs, à l'occasion du projet de loi soumis en ce moment à l'appréciation de l'Assemblée, je viens

exprimer ma pensée sur l'objectif réel de ce projet de loi, c'est-à-dire sur l'enseignement, matière grave qui, de nos jours, divise profondément les esprits. Et comme l'éducation de la jeunesse se lie intimement à l'avenir social, il importe de rechercher avec sollicitude le principe régulateur qui doit être adopté dans cette importante matière. C'est le but que je me propose et je prends pour point de départ un souvenir historique.

Lorsqu'après plusieurs siècles de prospérités et de gloire, l'ancienne Rome tombait en décadence, on y entendait souvent répéter ces paroles caractéristiques : « Les dieux s'en vont. » Ce qui voulait dire que les croyances religieuses, la morale publique, la grandeur d'âme et le patriotisme disparaissaient avec les dieux. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

Cette déchéance était l'œuvre des sectes philosophiques; c'est par leur influence que le peuple romain, si longtemps magnanime, dont la gloire militaire avait rempli le monde de son éclat, devenait l'esclave du sensualisme le plus dissolvant et voyait dépérir sans retour sa forte civilisation. (Nouvelles marques d'approbation à droite.)

Et maintenant, si du point de vue de ce fait historique je porte mes regards sur la France, j'y découvre, avec une douleur profonde, des symptômes analogues qu'il est urgent de conjurer, et pour justifier mon sentiment, permettez-moi, messieurs, de jeter ici un coup-d'œil rapide sur l'état moral de notre société.

Ce coup-d'œil rétrospectif indiquera, je l'espère, le principe réparateur qui doit servir de fondement à l'éducation de la jeunesse. J'ai toujours écouté avec calme toutes les opinions développées dans cette enceinte, et j'espère que cette considération me fera jouir d'une bienveillante réciprocité pour l'exposé de mon opinion personnelle, que je vais placer en regard de l'opinion contraire. (Oui ! oui ! — Très-bien ! à droite.)

Mon drapeau, dans ce moment, messieurs, n'est point politique, celui que j'arbore est le signe de la saine morale et le garant de l'ordre social.

Je n'ai pas, comme mes honorables collègues, l'éloquence en partage, aussi je serai bref, veuillez m'accorder quelques instants d'attention. (Parlez ! parlez !)

Depuis près d'un siècle, la France subit des révolutions périodiques qui l'agitent, qui la troublent et qui amènent fréquemment des luttes sanglantes et fratricides, luttés dont la fureur parvenue, de nos jours, à son paroxysme vient d'effrayer le monde. D'un autre côté, durant la même période, de nombreuses sectes philosophiques battent constamment en brèche la morale publique et font des efforts inouïs pour détruire le principe salutaire qui lui sert de base, sans aucun souci des perturbations que ces théories produisent dans notre société.

Ces philosophes socialistes, libres-penseurs, athées, matérialistes, solidaires, tous, docteurs ou disciples de diverses écoles novatrices et qui n'obtiendront jamais d'autre renommée que celle d'Erostrate, non-seulement foulent aux pieds la foi de nos pères, mais encore ils proclament hautement, par leurs actes et par leurs écrits, cette maxime orgueilleuse et funeste qu'il n'existe point de Dieu, et que l'homme ne relève que de lui seul; et, pour assurer le triomphe de leurs doctrines, ils demandent que l'éducation de la jeunesse soit déclarée laïque, purement scientifique, gratuite et obligatoire, c'est-à-dire que l'enseignement soit placé en dehors de toute influence religieuse et morale, afin de pouvoir jeter un réseau d'athéisme sur les générations qui s'élèvent et de bannir Dieu de notre société. (C'est vrai ! — Très-bien ! à droite.)

Et c'est avec ces théories qu'ils prétendent régénérer notre malheureuse patrie ! Ce n'est pas ainsi qu'on peut penser, ce n'est pas ainsi qu'on agit, dans les temps anciens, et même dans les temps modernes, les grands hommes qui ont fondé et organisé des sociétés.

Ils ont tous pris la religion pour base de leurs lois et de leurs institutions sociales, et l'histoire atteste que la grandeur et la décadence des peuples ont toujours suivi la progression ascendante ou descendante des croyances religieuses. (Très-bien ! à droite et au centre droit.)

Messieurs, la France en est actuellement un bien triste exemple. C'est au christianisme qu'elle devait

cette forte civilisation qui, pendant tant de siècles, fut pour elle une source féconde de grandeur, de puissance et de gloire (Assentiment à droite); aujourd'hui ce prestige disparaît : les désastres pour elle ont succédé aux désastres, et un abîme s'est ouvert sous ses pas.

Quelle est la cause de cette étonnante transformation ? Ah ! messieurs, c'est que la France a, pour ainsi dire, renié son principe civilisateur, et qu'elle a inauguré, à la place, un sensualisme déplorable qui dégrade les âmes, pervertit les cœurs et rend l'homme incapable des grands sentiments et des grandes vertus servant de pivot à l'honneur et à la gloire de l'humanité. (Très-bien ! très-bien !)

Et cette philosophie mensongère, propagée avec ardeur, a fait la plaie profonde qui nous dévore, sans épargner la jeunesse, dont l'adolescence fait maintenant parade d'incrédulité et d'immoralité. C'est elle qui, pour détruire l'influence du principe chrétien, plaça le veau d'or sur un piédestal, et alors la cupidité, l'égoïsme et une fureur sans frein des jouissances matérielles s'emparèrent de notre société sur laquelle passe, en ce moment la terrible colère du Dieu vengeur justement courroucé, car, déjà, messieurs la France, comme l'ancienne Rome, fait entendre un glas funèbre, on y répète souvent ces tristes paroles : Le christianisme se meurt, le christianisme s'en va !

Messieurs, le mal est grand, mais heureusement il n'est pas encore sans remède. Si la France veut recouvrer son ancienne splendeur et rester fidèle à son histoire, si elle veut féconder le patriotisme et les sentiments généreux, il faut qu'elle ressaisisse son principe civilisateur; il faut qu'elle remette en honneur le christianisme comme loi éminemment morale, comme loi de conciliation et de paix, le christianisme qui a apporté sur cette terre les vrais principes de liberté, d'égalité et de fraternité, seuls capables de donner satisfaction aux aspirations des sociétés modernes dont il accepte et favorise tous les progrès légitimes. (Très-bien ! très-bien ! à droite); il faut qu'elle mette un terme à cette guerre incessante qu'elle fait depuis si longtemps au catholicisme que les traditions lui imposent le devoir de protéger et de défendre; il faut, enfin, qu'elle repousse l'influence délétère de ces théories pseudo-philosophiques qui l'assiègent de toutes parts, de ces théories qui font réviser l'œuvre de ce fameux apostat dont le dernier cri d'impuissance et de rage fut ce blasphème : Galilée, tu as vaincu !

Messieurs, on a beau faire des lois, les lois sont impuissantes si elle n'ont pas pour cortège la morale publique. Il ne peut pas exister de société sans morale, ni de morale sans religion, c'est-à-dire sans Dieu, sa véritable sanction. (Vif assentiment à droite). Et ces principes, pour moi, messieurs, résumant la vraie philosophie et la vraie politique.

Cette situation morale de la France dont je viens de vous entretenir un instant, n'est pas sans précédents dans notre histoire. Au huitième siècle, le célèbre Alcuin, écrivant au grand monarque Charlemagne, lui traçait un tableau ému de la dépravation de son époque, et il terminait en adjurant son souverain d'y apporter remède. Charlemagne suivit le conseil de son sage ministre et, avec l'aide du principe chrétien... (Bruit à gauche), il opéra une grande réforme morale qui le fit acclamer avec enthousiasme le régénérateur de l'empire d'Occident.

C'est là, messieurs, la tâche difficile, mais glorieuse, dévolue en ce moment à nous tous, qui avons l'honneur de représenter la France, aux hommes éminents dépositaires du pouvoir, et en particulier à M. le ministre de l'instruction publique, ainsi qu'aux divers conseils chargés de concourir à la direction de l'enseignement. Et ce puissant faisceau de forces réunies pour imprimer à l'éducation de la jeunesse, au double point de vue intellectuel et moral, une impulsion basée sur le principe religieux, rendra à notre patrie le prestige qu'elle a perdu.

J'ai fait effort, messieurs, pour monter à cette tribune, mais je le devais pour accomplir un devoir de conscience et de patriotisme. (Très-bien !), et je termine en exprimant un vœu qui devrait être dans tous les cœurs : Que Dieu éclaire la France, et qu'il daigne lui rendre la paix et la prospérité !

Tels sont mes sentiments et tels sont aussi les sentiments de la grande majorité des habitants de l'Aveyron, dont j'ai l'honneur d'être un des représentants. Et au nom de cette majorité, je repousse la

demande formulée par les novateurs, en ce que cette demande a pour but de ravir le droit le plus sacré du père de famille, sa liberté, au profit de l'Etat, incompetent dans une matière de ressort exclusif de la conscience. Et puisions-nous voir bientôt le jour où sera proclamée la liberté de l'enseignement, base de l'inviolabilité du droit imprescriptible du père de famille (Vives marques d'approbation et applaudissements sur un grand nombre de bancs à droite et au centre).

La séance de jeudi a été excessivement animée. M. le duc de Broglie a montré la nécessité de faire entrer dans le Conseil supérieur de l'instruction publique toutes les forces sociales, et a fait voir combien il était déraisonnable de prétendre que l'Eglise ne devait pas avoir 4 représentants sur 39 membres. Son discours a été admirablement éloquent. Mgr Dupanloup a parlé dans le même sens avec une grande vigueur, et un orage s'est élevé. M. Bigot, ancien avocat et membre de la commission des grâces, a accusé M. Gambetta d'interrompre sans cesse. M. Gambetta l'a appelé *pourvoyeur de Parquet*, et a répété ce mot à la tribune. En conséquence, M. Grévy a rappelé à l'ordre M. Gambetta. La discussion a continué hier, vendredi.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

« Les députés de la majorité prétendent que le pays marche, à très-grand pas, vers le radicalisme, parce qu'ils ne seront pas réélus aux prochaines élections. » Ce mot, que l'on attribue à un personnage très-considérable dans l'Etat, exprime assez fidèlement l'opinion d'un certain public français. Il nous est arrivé plusieurs fois d'entendre dire que la France ne périrait pas parce qu'elle ne continuerait plus sa confiance aux membres actuels de la majorité; qu'elle ne serait point nécessairement la proie de l'extrême gauche parce qu'elle ne serait plus le partage de la droite et du contre droit; et qu'enfin elle ne deviendrait pas radicale le jour où elle aurait cessé d'être monarchique.

Nous voulons bien admettre, et surtout espérer, que la ruine définitive de la France n'est point si prochaine, et que notre pays aurait encore assez de force pour survivre au malheur d'être gouverné une seconde fois par les radicaux. Il serait cependant plus prudent et plus honorable de lui épargner cette nouvelle épreuve. Mais ce n'est pas du salut ou de la mort de la France que nous voulons parler: nous songeons à sa santé et à notre sécurité. Eh bien! si le mot que nous avons cité, au commencement de notre article, est authentique; si ce mot, surtout, exprime une vue juste, la situation est grave.

Quoi! cette majorité de bons citoyens qui a pris, tantôt avec le gouvernement, tantôt sans lui et quelquefois même contre lui, les meilleures mesures pour remettre le pays sur ses pieds, qui a donné au pouvoir exécutif, soit qu'il négociait avec l'ennemi, soit qu'il fit appel aux capitaux étrangers, le plus entier appui, qui a fait à l'intérêt national le sacrifice d'ajourner ses espérances les plus chères, et qui a reçu souvent du chef de l'Etat, pour prix de son abnégation, les reproches les moins mérités et les plus indignes outrages, cette majorité, disons-nous, aurait à ce point perdu la confiance publique qu'elle brillerait, dans une prochaine Assemblée, par son absence complète! Comment! les électeurs seraient animés d'une telle défiance à l'égard de la Chambre, frappés d'un tel aveuglement sur le mérite de leurs représentants actuels, qu'ils récompenseraient les mauvais, puniraient les bons et confieraient nos destinées à des mains inconnues ou inexpérimentées!

S'il en doit être ainsi, aux prochaines élections, de quel esprit est donc animée notre administration, et comment expliquer que cette impopularité n'atteigne pas le gouvernement lui-même? Comment frappe-t-elle la majorité qui a choisi et qui soutient le gouvernement? Le pouvoir ferait-il donc attaquer, par ses agents, cette Assemblée sans laquelle il ne saurait exister?

La République française donne le conseil à ses amis de ne plus demander le renvoi de la Chambre avant la libération du territoire. Seulement, comme elle est évidemment de mauvaise humeur d'en être réduite publiquement à cette pitoyable extrémité, elle qui avait

donné le branle du pétitionnement, elle s'en prend à la Gazette.

Le patron de la République française, qui n'a chassé les étrangers que de Longjumeau, dans la fameuse bataille annoncée par lui à toute la France, n'en est pas moins obligé de renoncer à chasser la Chambre, cette Chambre si décriée, si impopulaire selon lui, par le pétitionnement.

La démagogie a constaté son impuissance, et en est réduite à emboîter de nouveau le pas derrière M. Thiers, ne pouvant plus attendre que de la bonne volonté de celui-ci l'organisation d'une République qu'on se chargera de rendre à bref délai démocratique et social.

Après le grand discours de M. Gambetta, c'est triste, car ce n'est pas la seule question que l'organe radical abandonne.

Il ne parle plus, en effet, ni de l'état de siège, ni de l'amnistie, ce qui est mal, très mal. Il renvoie tout cela, sans doute, après la libération du territoire.

Gazette de France.

La première sous-commission des Trente s'est réunie mardi. Pour la première fois, M. Thiers a exposé ses idées sur la question des rapports du pouvoir exécutif avec l'Assemblée nationale.

Le président de la République a parlé fort longuement des projets de réformes constitutionnelles par lui conçus et de ceux qui ont été proposés par d'autres. La séance n'a pas suffi à l'exposition que voulait faire M. Thiers. Sentant cette fois combien il était nécessaire, pour son système, de ne pas être présenté à l'opinion d'une manière incomplète ou inexacte, M. le président a demandé avec instance aux membres de la sous-commission de garder le secret sur la discussion envers tout le monde sans exception, ajoutant qu'il prenait sur lui de justifier leur silence auprès des autres membres de la commission des Trente.

En dépit du secret demandé par M. Thiers, il n'est pas difficile de deviner ce qu'il a pu dire. Les idées de M. Thiers, en effet, sont connues depuis longtemps. Le silence des membres de la première sous-commission ne saurait empêcher les hommes politiques de savoir à quoi ils doivent s'en tenir sur la délibération d'hier. La situation de M. Thiers n'est-elle pas dominée par ses aveux du 30 novembre, aveux desquels il résulte qu'il s'est engagé envers les individualités sans mandat, lors de la Commune, entre le gouvernement et l'insurrection, à fonder la République en France?

Il suffit de relire le compte rendu de la séance dans laquelle il a confessé ses engagements, pour être convaincu que M. Thiers va demander à la commission des Trente de lui fournir les moyens de constituer sa République.

L'Assemblée nationale doit par conséquent se tenir en garde, si elle veut sérieusement protéger les intérêts qu'elle considère avec raison comme fondamentaux pour le pays, c'est-à-dire la souveraineté pleine et entière de la Chambre actuelle, l'intégrité du pouvoir constituant, que le président de la République lui a maintes fois reconnu en des circonstances solennelles, et son droit absolu d'établir, quand elle jugera le moment opportun, un gouvernement complet et définitif.

Il est indispensable pour la Chambre de bien spécifier, dans le libellé du *modus vivendi* qu'on prépare, qu'elle n'entend pas faire une Constitution, mais simplement un acte provisoire. Il est essentiel que cette déclaration ne soit pas seulement consignée dans les considérants du rapport à intervenir comme il est à regretter que cela ait eu lieu pour le *pacte de Bordeaux*, mais qu'elle fasse corps avec le dispositif des mesures qui pourraient être prises.

Il importe au plus haut degré de ne laisser subsister aucun doute, aucune ambiguïté, de fermer, pour l'avenir, toutes les portes à l'équivoque.

Ce serait de la part de l'Assemblée, une faute irréparable, une véritable abdication si, en indiquant ce qu'elle veut faire plus tard, elle semblait poser elle-même des limites à son pouvoir constituant.

Patrie.

On rencontre d'anciens amis de M. Thiers, d'anciens habitués du défunt hôtel de la place Saint-Georges, qui se lamentent sur l'intimité chaque jours plus affichée et plus publique de M. Thiers avec les radicaux. Ces amis attristés prétendent que les dames de la présidence

font écho à leurs lamentations; ils disent que la scène ménagée au Petit-Luxembourg par M. Calmon, grâce à laquelle on a pu voir le président presser chaleureusement la main de celui qu'il appelait naguère *fou furieux* et dont il n'a pas été par moments, à Bordeaux, sans redouter des violences personnelles, a impressionné péniblement M^{me} Thiers et M^{lle} Dosne.

Ces dames, qui étaient d'ailleurs les seules femmes présentes à ce festival démocratique, n'ont pas pu voir — disent toujours ses anciens amis désenchantés — sans émotions et sans anxiété, M. Thiers congratulé, escorté, bloqué, gardé à vue pendant toute la soirée par un peloton rouge, au milieu duquel brillaient M. Loiseau-Pinson, M. Lockroy, M. Clémenceau, M. Ranc.

Malgré la politesse de commande et le respect affecté de ses messieurs, on sentait trop que la Commune était là présente, puissante relevée, et escomptant déjà sur un ton impérieux son triomphe prochain et définitif. On conçoit que les propriétaires de la place Saint-Georges devaient éprouver un certain malaise en se voyant si entourés des anciens collègues, anciens amis ou anciens clients des hommes d'Etat qui ont démoli leur maison et réquisitionné leur argenterie.

Voilà ce que prétendent les quelques amis d'autrefois demeurés fidèles malgré l'envahissement de la nouvelle couche sociale organisée par M. Barthélemy Saint-Hilaire autour de M. Thiers. Nous sommes tentés de croire que ces anciens amis exagèrent, et qu'ils cèdent sans s'en douter à cette mauvaise humeur dont les vieux familiers d'une maison ne se défendent jamais en face des nouveaux venus.

Outre qu'il est toujours délicat et légèrement indiscret d'interpréter les sentiments des dames, il nous semble plus naturel de conjecturer que dans la circonstance actuelle, les dames présidentielles n'attachent à toutes ces comédies qu'une valeur et un intérêt limités. Sans doute il est désagréable et un peu humiliant de faire bonne mine à des gens qu'on fond en déteste, mais que voulez-vous! c'est là ce qu'on appelle chez nous la politique, et puis l'hypocrisie est réciproque; c'est une excuse. MM. Ranc et Clémenceau n'aiment assurément pas plus M. Thiers que M. Thiers ne les aime, mais présentement ils s'aident réciproquement.

On nous donne les renseignements suivants sur un plan dont les radicaux et les officieux voudraient se servir aux élections générales. On conviendrait que M. Thiers serait à la fois porté dans les 87 départements, sur la liste radicale et sur la liste que patronera, plus ou moins officiellement, l'administration.

Sur leurs listes, les radicaux feraient suivre le nom du président du nom de M. Gambetta. Dans les départements où il n'y a que deux ou trois députés, les radicaux s'abstiendraient au premier tour de scrutin.

D'après les espérances des deux partis, leur chef respectif serait élu 87 fois, et il y aurait donc lieu de procéder à 172 nouvelles élections partielles, par suite de l'option des élus. De cette façon, on entretiendrait l'agitation dans tout le pays pendant une longue période de temps, et l'on consacrerait la politique radico-présidentielle par une sorte de vote plébiscitaire.

Français.

Les nouvelles reçues de Rome, sans être encore officielles, font de plus en plus présager l'acceptation de M. de Corcelles. Les circonstances mêmes dans lesquelles aurait lieu cette acceptation lui donnent une portée plus considérable. M. de Corcelles était parti de Paris, disposé à accepter l'ambassade.

Arrivé à Rome, ce qu'il avait vu et su après avoir conféré avec le Souverain Pontife et le cardinal Antonelli l'avaient, au contraire, porté à refuser. Il ne lui semblait pas que la politique du gouvernement français sauvegardât suffisamment les intérêts que la France a le devoir de défendre à Rome dans la mesure de ses forces. C'est alors qu'il annonça au gouvernement son prochain retour et son refus probable.

Le gouvernement répondit à M. de Corcelles en lui donnant de nouvelles satisfactions, qui, si les bruits répandus sont exacts, lui auraient paru suffisantes et rendre possible son acceptation. Qu'étaient ces satisfactions, c'est ce que l'on ne sait pas encore. Mais nous pouvons nous en rapporter pleinement à M. de Corcelles pour ne rien abandonner des in-

terêts qui nous sont chers. M. de Corcelles est, d'ailleurs, à Rome, en mesure d'être parfaitement éclairé sur ce qu'il convient de faire au mieux de ces intérêts.

M. le comte Monier de la Sizeranne, ancien sénateur et, de plus, ancien ami de M. Thiers, a adressé au *Moniteur de Nice* la lettre suivante, qui sera lue avec intérêt, surtout au moment où des débats vont s'engager sur les affaires de Rome :

Nice, le 31 décembre 1872.

Mon cher ami,

Votre juste dévouement à la cause du Saint-Siège s'exagère trop, selon moi, les conséquences possibles de la démission de M. de Bourgoing. D'une part, c'est un catholique ferme et loyal qui succède à ce ambassadeur, et, de l'autre, le chef actuel du gouvernement français descendrait au dernier degré de la contradiction si, par le fait de l'un de ses délégués, le Pape avait à subir le moindre manque de déférence et au besoin de protection.

Une telle déviation des idées qu'il a si souvent exposées à cet égard aurait lieu d'étonner bien des gens, mais à coup sûr, personne autant que moi. Vous-allez en juger.

Dans la discussion de l'Adresse de 1861, j'avais, vous le savez, déposé un amendement relatif aux affaires de Rome; mais ce que vous ne savez pas, c'est que — par une circonstance imprévue — ma rédaction primitive devint, sous la dictée de M. Thiers, plus particulièrement accentuée en faveur du pouvoir temporel du Pape.

En effet, après un entretien que je venais d'avoir avec lui sur une question tout à fait étrangère à la politique du jour, il m'y amena de lui-même en me parlant de cet amendement, qu'il voterait, me dit-il, s'il était député, tout en regrettant de n'y pas trouver quelque chose de plus explicite sur l'importance de la souveraineté temporelle. A ces mots, je pris mon crayon, et avec autant d'empressement que de plaisir, je fis droit à sa très judicieuse observation.

Or, voici comment le paragraphe ainsi rectifié se trouva définitivement rédigé.

« Nous avons la confiance que l'empereur, chef de la première des nations catholiques, sauvegardera la souveraineté temporelle du Saint-Siège, garantie nécessaire de son indépendance spirituelle et gage de la paix de l'Europe. »

Ce souvenir qui est présent à ma mémoire, comme s'il datait d'hier, est de nature à diminuer vos appréhensions de fervent catholique, et voilà pourquoi je me fais un devoir de le porter à votre connaissance. Je vous autorise même à en faire part à ceux de vos amis qui pourraient s'alarmer outre mesure du conflit récemment survenu entre les deux diplomates qui représentaient la France, l'un à la cour italienne de Rome, et l'autre à la cour universelle du Vatican.

Je ne suis certainement pas suspect d'adhésion à la politique actuelle de M. Thiers qui — jusqu'à présent — a peu mis en pratique ses anciennes théories en matière de gouvernement; mais je ne puis encore le croire capable de prescrire une sorte d'abandon de la cause du Saint-Siège, et cela, non pas seulement parce qu'il mettrait ainsi en désaccord avec plusieurs de ses actes et de ses paroles, mais parce qu'il sait parfaitement qu'un gouvernement qui se heurte à la puissance pontificale ne tarde pas longtemps à le regretter.

Puis je ne saurais oublier que l'un de ses plus éminents anciens collègues m'a dit l'avoir entendu déclarer autrefois qu'en acceptant la direction des affaires de son pays, il était dominé par un légitime orgueil et non par une vulgaire ambition. Si donc il en est ainsi, il ne voudra pas que l'histoire en face de laquelle il va se trouver à l'expiration de ses pouvoirs, constate qu'il y eut au moins un jour où le premier de ces sentiments fut chez lui maîtrisé par le second.

C^{te} MONIER DE LA SIZERANNE.

INFORMATIONS

Les députés se montrent généralement très-satisfaits de l'état d'opinions qu'ils ont pu constater dans leurs diverses provinces; l'énergie et la modération, l'abnégation et l'union des diverses fractions de la majorité ont rendu confiance aux conservateurs. Le discours de M. Dufaure a produit un effet immense. Aussi les représentants sont-ils revenus à Versailles plus résolus que jamais à persister dans leur ligne de conduite.

Pour le moment, ils ont remis à la commission des Trente le soin de faire triompher leurs légitimes exigences et d'établir, s'il est possible, l'accord avec le gouvernement sur le terrain conservateur.

Les nouvelles que nous recevons de province nous signalent l'avortement complet de l'agitation dissolutionniste.

On le voit bien d'ailleurs au langage des journaux du parti et aux conseils de patience qu'ils sont réduits à donner de nouveau à leurs amis.

La commission des marchés a entendu M. Gent, ancien administrateur du département des Bouches-du-Rhône, sur les faits de sa gestion sous le proconsulat de M. Gambetta.

L'entretien a porté sur les approvisionnements faits en vue de la défense, achats de poudre, etc.

La déposition de M. Gent continuera dans une prochaine séance; puis on passera à M. Esquiros.

Il paraît que nous en verrons de drôles.

Les princes d'Orléans viennent de procéder à la liquidation et au partage des biens qui leur ont été restitués par l'Etat en vertu de la loi récente votée par l'Assemblée nationale.

M. de Goulard a positivement refusé de sanctionner la nomination de M. Fournier, ancien secrétaire de M. Picard, comme secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Chronique locale et méridionale

Election

d'un membre du Conseil d'arrondissement dans le canton de Cahors (Sud).

Arrêté du Préfet :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Cahors (Sud) sont convoqués à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Pierre Dufour, élu membre du Conseil général.

Art. 2. — Dans la commune de Cahors, dont la population est supérieure à 2,500 habitants, le scrutin s'ouvrira le samedi, 25 janvier 1873, à 8 heures du matin et sera continué jusqu'à 6 heures du soir.

Art. 3. — MM. les Maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 4. — MM. les Maires du canton de Cahors (Sud) sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 31 décembre 1872.

Pour le Préfet du Lot, empêché :

Le secrétaire-général,

Jules DÉBÉBAT.

Les dames du Sous-Comité de Cahors de l'œuvre des Orphelins de la guerre, annoncent

aux souscripteurs de cette assistance nationale qu'elles viennent, ce 1er janvier, de payer le 1er trimestre, s'élevant à la somme de 660 fr. ; de la seconde année du secours qu'elles allouent aux vingt-cinq orphelins du département du Lot.

La Présidente,

A. de FLAUDAC.

Pour le Sous-Comité :

La secrétaire,

Louise COMBARIEU.

Engagements conditionnels d'un an

Liste nominative des candidats pour l'admission à l'examen.

Agriculture.

MM. Dérupé, de Lagardelle; — Liéon, de Belfort; — Matet, de Gindou; — Lasfargues de Gindou; — Rey, de Faycelles; — Cabanon de Faycelles; — Bayeret, de Prudhomat; — Laval, de Lamothe-Fénélon; — Nayrac, du Roc; — Basset, de Montcuq; — Carbonel d'Assier; — Boutarel de Luzach; — Linon, de Lamothe-Fénélon; — Vayssié de Livernon.

Commerce.

MM. Mommayou, de Sérignac; — Négrié, de Figeac; — Couaillac, d'Albas; — Cassan, d'Albas; — Mazet, de Souillac; — Miquel, de Cahors; — Labro, de Cahors; — Richard, de Luzach; — Combarieu, de Cahors; — Taillade, de Souillac; — Montagne, de Cahors;

Industrie.

MM. Nouaillac, de Martel; — Constant, de Cahors; — Leygue, de Puy-l'Evêque; — Salabert, de Puy-l'Evêque; — Miquel, (Jean-Baptiste), de Cahors.

Quelques mots sur le prochain concours régional à Cahors, et sur l'exposition des beaux-arts, que l'on se propose d'organiser à cette occasion.

Le public sait que dans le courant du mois de mai prochain, un concours régional d'agriculture doit avoir lieu dans notre ville.

Ordinairement, à propos d'une pareille solennité, on a l'habitude d'organiser dans les villes où se tiennent des concours pareils, des expositions accessoires des beaux-arts et de l'industrie locale.

Il faut espérer que la ville de Cahors, aura à cœur de ne pas se laisser dépasser par les autres chefs-lieux des départements, dans cette circonstance, et qu'elle fera non-seulement ce qu'elle a fait déjà lors du dernier concours, mais cherchera encore à se surpasser dans le concours à venir.

C'est à la société agricole et industrielle du Lot, qu'incombe la tâche principale dans cette circonstance. C'est à elle de s'y prendre d'avance pour exposer le plus convenablement les bestiaux et les produits agricoles de la contrée, ainsi que les instruments perfectionnés, qui seraient dignes d'être mis sous les yeux du public.

Il serait même utile et nécessaire de faire quelques essais sur les plantes céréales et autres dans un jardin public choisi ad hoc, pour faire voir les effets merveilleux du phosphate sur la végétation des plantes, alimentaires et fourragères.

Mais à côté de la question industrielle et agricole, il y a aussi une question scientifique et artistique, qui n'est pas à négliger. C'est à cause de cela que nous avons appris avec le plus grand plaisir, que notre société des études littéraires, scientifiques et artistiques, s'occupe déjà de préparer le plan d'une exposition de tableaux, des sculptures et des objets archéologiques que les artistes et les propriétaires de collections, voudront envoyer à Cahors.

Les fossiles provenant des gisements de nos phosphates formeraient la partie la plus curieuse de cette exposition, et pourraient même nous amener de grands savants, qui profiteraient de cette occasion, pour visiter les gisements de phosphate que la providence a donné au Quercy, et dont on n'a pas su jusqu'à ce jour tirer partie pour l'agriculture du pays.

Nous engageons donc, les membres de la so-

ciété à s'occuper activement de cette question, croyant que la dernière circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, relative aux sociétés savantes de province, produira son effet et que le gouvernement soutiendra efficacement une jeune société qui se propose de réunir et de mettre sous les yeux du public les travaux de nos artistes, les objets rares de nos collections et les spécimens de nos phosphates, avec les fossiles les plus remarquables que les amateurs ont su préserver de la destruction dans les carrières.

M. Emile Laurent, préfet de la Dordogne, vient de suspendre pour deux mois de ses fonctions, M. Roche, adjoint au maire de la commune de Chappouil-Saint-Just, pour avoir fait circuler dans cette commune, « par l'intermédiaire de son fils, âgé de vingt ans, une pétition imprimée, tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale. »

Une correspondance adressée de Béziers au Messager du Midi signale les attaques continuelles dont sont victimes, dans cette ville, les militaires de la garnison et les gendarmes. Un commencement d'émeute a même eu lieu dimanche dernier :

Vers onze heures du soir, deux gendarmes, revenant de la gare, rentraient à la caserne, lorsqu'ils entendirent les cris : « Au voleur ! Arrêtez-le ! » et virent venir vers eux un individu fuyant à toutes jambes. Après l'avoir arrêté, ils le conduisirent sur la place de la citadelle, où ils furent rejoints par des marchands forains qui s'étaient mis à sa poursuite.

A la demande des gendarmes d'exhiber ses papiers, l'individu arrêté répondit par des insultes, des menaces, refusa de marcher et se coucha finalement par terre, à ce point que les gendarmes fatigués de le traîner; se virent contraints de le porter à la prison de l'hôtel de ville.

Arrivés devant les estaminets du chemin latéral à la place, il se mit à pousser des cris : « A moi, » républicains ! Je suis un enfant de la bande Noire de Lyon ! Débarrassez-moi de ces brigands ! » En peu d'instants une foule, qui s'éleva bientôt à 400 personnes, entoura les gendarmes, leur barra le passage, rétrécissant de plus en plus le cercle qui les entourait. Bientôt, des menaces, la foule passa aux coups et fit pleuvoir une grêle de projectiles.

Des deux gendarmes, l'un était en petite tenue et sans armes. L'autre dégaina, et s'acculant à une porte, élargit le cercle des agresseurs en faisant le moulinet avec son arme, tandis que son camarade, tirant un couteau de sa poche, maintenait le prisonnier tout en se défendant contre les assaillants.

A ce moment, deux coups de feu furent tirés sur les gendarmes des fenêtres voisines. La porte contre laquelle s'appuyait l'un d'eux s'ouvrit tout à coup et un violent coup de bâton dans les reins lui fut porté de l'intérieur de la maison.

La position devenait de plus en plus critique pour ces braves militaires. Criblés de coups, exténués de fatigue, ils se voyaient sur le point d'être cernés, désarmés et mis à mort, à en juger par les cris qui étaient poussés autour d'eux, quand survinrent deux de leurs camarades, de service au théâtre, prévenus par deux agents de police; ils étaient suivis par un brigadier et un soldat du 15e dragons. Mettant le sabre à la main, les nouveaux arrivants s'élançèrent aux secours des gendarmes.

L'arrivée de M. le commissaire central mit fin à cette épouvantable scène, et à une troisième sommation, appuyée d'une charge des six militaires, les émeutiers prirent la fuite dans diverses directions.

Dans la bagarre, les gendarmes ont reçu des coups de pierre dont l'une, du poids de 2 à 3 kilos, a été gardée comme pièce de conviction.

Quelques émeutiers ont reçu des coups de sabre; mais ils ne s'en valent pas. L'un des plus exaltés de la bande a été saisi et incarcéré.

Toute la nuit des patrouilles sillonnèrent la ville dans tous les sens.

L'individu, dont l'arrestation a servi de prétexte à cette scène de désordre, est, assure-t-on, un repris de justice.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4e au 11 Janvier 1873.

Naissances.

Pons (Louis), naturel, à la Citadelle. — Lherm (Alfred), rue Mirepoises. — Mignot (Michel), rue St-Laurent. — Labourianne (Victor), rue du Peigne. — Mage (Eugénie-Céleste), rue de la Brasserie. — Baurille (Marguerite), à Cabessut. — Girma (Vidal-Marie), à Bach. — Maury (Marthe-Juliette), rue de la Liberté. — Garrouty (Urbain), cul de sac l'Araigné. — Grézes (Pierre-Célestin), rue des Boulevards.

Mariages.

Breton (Pierre) et Dumas (Marie-Thérèse). —

Massip (Jean) et Roucanières (Thérèse). — David (Jean) et Castelnau (Marguerite).

Décès.

Veysset (Joseph), cultivateur, 49 ans, rue Valen-tré. — Mouly (Richard), cultivateur, 47 ans, à Toulouse. — Bonassé (Antoine), maçon, 34 ans, rue Mouton. — Figeac (Françoise), 56 ans, hospice. — Baldran (Antoine), propriétaire, 63 ans, hortes de Coty. — Moncoutier (Charles-Etienne), 2 jours, rue Portail-au-Vent. — Maratuech (Jeanne), 87 ans, rue Donzelle. — Mayrat (Marguerite), 48 ans, rue Donzelle.

CALENDRIER DU LOT. -- JANV.

Table with 3 columns: JOURS, FETES, FOIRES. Rows include dates from 12 to 18 Jan, listing holidays like St Césaire, Hilaire, Paulet s. M., and fairs like Grézels, Figeac, Martel, Prayssinet-le-Gélat, etc.

Pour la chronique locale: A. Layton

Dernières nouvelles

Nous recevons à l'instant plusieurs journaux de Paris, contenant diverses appréciations sur la mort de l'Empereur. Elles seront lues avec intérêt, et nous continuerons mardi prochain les citations des organes de toutes les opinions.

Ordre.

L'Empereur est mort! en lui s'éteint une pensée pleine des destinées et de la grandeur de la France; un cœur dévoué à tous, sans distinction, mais surtout aux faibles et aux pauvres; un caractère élevé et chevaleresque; une âme bienveillante, douce, consolatrice, qui n'a jamais vu un succès sans l'applaudir, une larme sans la sécher. Le premier mouvement, non-seulement de tous ceux qui l'ont connu, servi, aimé, mais encore de tous ceux qui, pendant dix-huit ans, lui ont dû la sécurité et la prospérité de leurs familles, sera donc de gémir profondément sur un malheur si grand, qui frappe inopinément la France et la Famille Impériale.

Mais cette immense et légitime douleur, une fois acceptée et satisfaite dans la mesure des consolations possibles, il reste à tous les partisans de Napoléon III, aux générations du 10 décembre 1848, qui l'élevèrent à la présidence, du 20 décembre 1851, qui sanctionnèrent son pouvoir dirigeant, du 20 novembre 1852, qui proclamèrent l'Empire, du 8 mai 1870, qui le sanctionnèrent, il leur reste à accepter respectueusement mais fièrement les coups mystérieux de la Providence, à se souvenir de leurs votes et à se tenir prêts à les renouveler.

L'Empereur est mort, mais l'Empire est vivant et indestructible; ce qui dure, ce ne sont pas les hommes, mais les principes et les institutions. La mort de César fonda l'Empire d'Auguste.

L'Empire est vivant, par le besoin qu'a la France d'institutions à la fois populaires et énergiques; il est vivant par l'épouvante qui va gagner les intérêts sociaux, à la disparition inopinée d'un bras qu'on savait capable de les protéger et résolu à le faire; il est vivant par ce jeune héritier du nom et des œuvres de Napoléon, qu'aucun blâme, aucune responsabilité dans les malheurs de la patrie ne sauraient atteindre; qui, né sur le trône, a poursuivi son éducation dans le malheur et l'achève dans l'exil; il est vivant par cette intelligente et noble Femme, qui a vécu assez longtemps dans les affaires heureuses, pour les comprendre, dans les affaires néfastes pour les braver.

Enfin, l'Empire est vivant dans la sympathie, l'amour, le respect, la pitié de la France, qui éclateront dès aujourd'hui dans toutes les demeures modestes, dans toutes les chaumières, où le nom de Napoléon est gravé et ses images affectueusement exposées.

Donc, essayons nos pleurs, etouffons nos sanglots, pressons nos poitrines, et empêchons nos cœurs de battre plus fort et plus vite qu'il ne convient à des natures viriles.

Le rétablissement de l'Empire perd un homme; il ne perd ni une chance ni une espérance. Ce n'est point par ses aspirations, ou même par ses agissements, qu'un régime politique s'assure l'avenir; est par sa nécessité.

Or, l'Empire est nécessaire à l'ordre public, aux intérêts; la France en a besoin pour fonder un régime durable, placé sur les fortes assises populaires; elle en a besoin pour être rassurée contre les périls plus imminents que jamais que lui font courir la démagogie et le socialisme.

C'est pour cela que l'Empire se rétablira!

Constitutionnel

La mort de l'Empereur, Napoléon III est un de ces événements dont il est difficile de préciser, en quelques mots, la portée, dans les circonstances actuelles.

Si elle ne modifie pas sérieusement la situation respective des partis, elle permettra, du moins, de juger avec plus de justice l'homme et le souverain.

Pour nous, le règne de l'Empereur Napoléon III est un des plus féconds en grands résultats que l'histoire de notre pays aura à enregistrer; il complètera, malgré les malheurs de la fin, parmi les plus prospères.

Figaro.

Napoléon III a gouverné la France pendant vingt-deux ans, et a été acclamé trois fois par elle; nous ne pouvons l'oublier.

Paris-Journal

Une partie de la France croyait encore que l'Empereur, malgré l'âge, les fautes et les revers, pourrait se trouver appelé à intervenir dans nos destinées, pour faire, une seconde fois, trembler les méchants et rassurer les bons. La Providence en a décidé autrement. Elle a soustrait du jeu de nos complications futures la carte qui s'appelait Napoléon III. Puisse-t-elle, en diminuant d'un le nombre des prétendants au trône, n'avoir pas appauvri nos chances de salut!

Pays.

L'Empereur est mort.

Ceux qui regrettaient qu'il ne fût pas tombé sur le champ de bataille, le 1^{er} septembre 1870, peuvent se réjouir, car il meurt des suites de Sedan. Les médecins l'ont dit, ce sont les cinq heures passées à cheval, des plateaux de la Moncelle aux ravins de Givonne, qui ont rendu les soins inutiles et l'opération fatale. Et puis qu'il était écrit qu'il devait mourir, remercions encore Dieu dans notre affliction, car sa mort, à cette époque, aurait eu pour résultat l'égolement inutile de soixante mille soldats sans défense, tandis qu'aujourd'hui elle ne fait couler que les larmes de ses fidèles.

Et vous, bonapartistes, essayez vos yeux, refoulez vos sanglots, et, debout tous, serrons-nous autour de son fils en répétant le vieux cri de l'ancienne monarchie française : L'EMPEREUR EST MORT, VIVE L'EMPEREUR!

Quelle que soit notre douleur, quelle que soit notre angoisse, soyons stoïques, devant cette noble Femme, devant ce jeune Prince, courbés tous les deux sur un cercueil, et, sauf à nous reporter ensuite vers la terre d'exil où notre cœur nous appelle, causons virilement, comme il convient à des hommes. Avant de penser à nous, pensons à la dynastie, pensons à la France, et puis nous pleurerons après, si toutefois les malheurs de la patrie nous en laissent le loisir!

L'Empereur est mort!

Et puis après?

En quoi serions-nous donc découragés? En quoi perdriions-nous notre espoir, notre assurance, notre certitude dans le retour de l'Empire?

On le sait, nous n'avons jamais demandé ni souhaité la restauration impériale avant la complète libération du territoire. Or, vers cette époque, le prince entrera dans sa vingtième année, et, à l'âge où l'on est soldat en France, on peut bien être empereur, il nous semble!

Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'un homme de moins; un homme, il est vrai, qui portait à son pays un amour immense, un amour sans bornes, mais

qui a dû mourir content, à la pensée que son agonie poignante, véritable martyre, pouvait être offerte à Dieu, comme rachat de quelque épreuve qui nous menace encore.

Voyons, examinons froidement autour de nous l'effet que doit produire sur chacun cette catastrophe inattendue.

M. Thiers a-t-il tant de raisons de s'en montrer satisfait?

Nous en doutons, car tous ces départs subits sont des avertissements solennels, et il ne peut pas couvrir à sa vie déjà si longue ce qui vient d'être retranché à celle de l'Empereur.

L'œuvre de M. Thiers précède la nôtre de beaucoup, et elle en est indépendante. Nous ne le gênons pas. S'il doit être renversé, ce ne sera point par nous, mais par la République radicale. Ceci ne lui donne ni un jour de plus, ni un jour de moins.

Les légitimistes en profitent-ils?

Non. L'alliance que nous avons faite avec eux, nous la renouvelons à cette heure, plus étroitement que jamais et avec le même désintéressement, puisque rien ne nous y obligeait d'abord.

Mais l'Empereur était pour eux peut-être, qu'ils nous permettent de le leur dire, un en-cas, une réserve qu'ils étaient bien aises d'avoir à leur disposition, sauf à ne l'utiliser qu'à contre-cœur et en dernier ressort. Si la République devenait par trop pressante, le vieil Empereur était là derrière la porte avec sa main de fer, et on pouvait le faire entrer.

Maintenant cette sauvegarde suprême n'existe plus; cette arrière-pensée protectrice est évanouie, et les monarchistes se trouvent désormais seuls en présence des radicaux, condamnés à pousser jusqu'au bout cette lutte mortelle, cette lutte inégale, dans laquelle ils n'ont, hélas! à opposer à la République définitive qu'un provisoire presque épuisé déjà.

Les orléanistes se réjouiront, c'est vrai, quoique leurs chances ne s'en trouvent aucunement augmentées.

Restent les républicains!

Vont-ils se taire devant cette tombe entr'ouverte, et leur rage sera-t-elle enfin satisfaite? Nous voyons déjà que non; tant mieux! car les clameurs indécises manqueraient à l'honneur de la mémoire de l'Empereur.

La mort d'un Napoléon, pour les révolutionnaires, doit être un jour d'allégresse, car c'est la mort d'un implacable ennemi.

Cela, c'est l'honneur de notre parti.

Tout obstacle a disparu pour eux; la République va pouvoir, délivrée d'un fantôme qui la terrifiait et la clouait immobile et stationnaire, se donner libre cours et pousser son essai loyal ou autre jusqu'au moment où la France frémissante et dégoûtée se lèvera, les secouant de dessus elle et les jetant à terre.

Qu'ils y aillent donc librement, les républicains! Qu'ils traversent toutes leurs phases naturelles et qu'ils épuisent toutes leurs nuances, faisant succéder la rouge à la rose! Il y a à la-bas en Angleterre, personne ne l'oubliera, un Prince libre de toute responsabilité, indemne de tout passé, intact, que la Providence réserve à la France pour continuer l'œuvre des deux autres Empereurs, cette œuvre de Brumaire et de Décembre, qui pacifia la rue et rendit le pays au calme et à la sécurité.

Journaux républicains.

La République française ne cache pas sa joie:

Il est mort! s'écrie-t-elle. Quelques années plus tôt, c'eût été en France un sentiment d'universelle allégresse. Vous rappelez-vous comme Paris était joyeux aux obsèques de Morny?

Celui qui vient mourir, Louis-Napoléon Bonaparte, en était arrivé à n'avoir plus en Europe un allié, un appui, un ami. Tous ceux qu'il avait trompés étaient prêts à le tromper à leur tour; ils en goûtaient à l'avance la savoureuse joie. Ses ruses étaient

éventées; ses roueries étaient percées à jour; ses trahisons étaient escomptées à l'avance...

Le parti bonapartiste va se dissoudre. Tous ces besogneux sont trop malins pour tabler sur la régence d'une étrangère; ils n'ont pas le temps d'attendre que Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph Bonaparte ait complété son éducation de prétendant et soit en âge de commettre un crime de lésation.

Le parti bonapartiste a vécu.

M. Ratisbonne, s'exprime ainsi dans le Journal des Débats:

Ce n'est pas un malheur pour la France; voilà ce qu'on se dira en apprenant en France la mort de Napoléon III. Quelle surprise et quel châtement!

Le Rappel réédite toutes les assertions qui ont cours depuis le 4 Septembre:

Louis-Napoléon Bonaparte, ex-Empereur, est mort hier.

Sur la pierre de son tombeau l'histoire inscrira deux dates: 1851 et 1870.

En 1851, il a frappé la République; en 1870, il a frappé la France.

Enfin, dans l'Evénement, M. Magnier, qui dit-on a vécu des bienfaits de l'Empire, porte ce jugement:

La mort vient de frapper un coup qui atteint tout à la fois un homme, une dynastie, un parti: l'ex-Empereur Napoléon a cessé de vivre.

Il s'était saisi du pouvoir en factieux; il a régné en despote, il n'a pas su finir à Sedan.

On assure qu'un certain nombre de généraux ont déjà demandé à M. Thiers l'autorisation d'aller à Chislehurst, assister aux obsèques de Napoléon III. Cette autorisation ne leur sera probablement pas refusée, mais on les engagera à éviter tout ce qui pourrait donner à leur démarche l'apparence d'une manifestation politique.

M. Rouher et beaucoup d'autres notabilités bonapartistes sont partis hier pour Londres.

Bourse de Paris.

Paris, 11 janvier 1873, soir.

Rente 3 p. %	53,70
— 4 1/2 p. %	79,25
— 5 p. %	88,12
— 5 p. %	85,97

Annonces

SOCIÉTÉ PRIVILIGIÉE DES Ports et terrains de Cadix.

Les coupons nos 11 et 12 seront payés à partir du 15 janvier 1873. A partir du 15 avril on paiera les coupons nos 13 et 14. Le service des intérêts sera alors à jour et la compagnie reprendra sa marche régulière.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux

ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. LAJOU

INDISPENSABLE EN HIVER!

Lait d'Iris L. T. Piver*

POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL:
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale: 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

On demande des agents dans tous les pays pour un article spécial utile à tout le monde. Remise de 25 %, soit le quart. Toute personne active, homme ou dame, pourra, dans ses moments de loisirs, réaliser des bénéfices importants. S'ad. à J. B. G. poste restante à La Chau-de-Fonds (Suisse) — Aff. avec 30 c. de timbres.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

Tord-Boyaux

Destruction infaillible des rats, taupes, cafards, etc. Guérard et C^e, passage de l'Élysée des Beaux-Arts, 17, à Paris, Montmartre. Dépôt à Cahors, pharmacie Rouquette; à Cajarc, chez Roudon et fils, négociants et dans toutes les pharmacies. Prix: 0,75.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROSE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte: 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N^e-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.